Sept-Oct 2015 N°86

ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE LA RÉUNION

LE MOIS DE L'ESS, DERNIÈRE LIGNE DROITE!

Sur toute la France plus de 1000 événements sont prévus. A La Réunion, les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire se mobilisent pour vous proposer un mois riche et varié !

Tables rondes, ateliers, conférences, mais aussi spectacles et dégustations sont autant de projets qui porteront haut les couleurs de l'ESS pendant le mois de novembre.

Pour découvrir le programme, connectez-vous à notre page Facebook dédiée et sur notre site web!

POUR FAIRE VIVRE CETTE LETTRE, N' HÉSITEZ PAS À NOUS PROPOSER DES ARTICLES

☎ 02.62.21.50.60

Le Théâtre des Alberts : Démocratiser le théâtre de marionnettes

UNE IDÉE NÉE SUR SCÈNE

Il était une fois le Théâtre des Alberts. Son histoire remonte à 1987 lors d'une rencontre entre un passionné de théâtre, Vincent Legrand, et la première compagnie de marionnettes professionnelle de La Réunion, KOMELA. Après plusieurs années passées en son sein, Vincent Legrand fonde, avec son amie Danièle Marchal, le Théâtre des Alberts, dont le nom fait référence à un personnage interprété quelques années plus tôt par Vincent Legrand dans une pièce de Jacques Templeraud.

Vincent Legrand et Danièle Marchal, fondateurs du Théâtre des Alberts

Situé sur la commune de Saint Paul, le Théâtre des Alberts est une association de loi 1901, spécialisée dans le théâtre de marionnettes, qui regroupe une équipe de 25 personnes, pour certains artistes et pour d'autres administratifs.

QUAND CULTURE ET MÉDIATION SE RENCONTRENT

Au-delà de la création artistique, le Théâtre des Alberts a fait le choix d'ancrer son action dans son territoire, afin de permettre au plus grand nombre, y compris aux publics les plus éloignés de la culture, d'accéder à la pratique du théâtre.

Cette volonté s'illustre tout d'abord dans l'approche de ses spectacles. Le Théâtre souhaite en effet développer une programmation dans plusieurs espaces de proximité, en partenariat avec la Ville de Saint-Paul et avec des associations locales. Cela lui permet de **créer des rencontres et des relais pour le développement de l'accès au théâtre visuel, et surtout de toucher un plus large public**.

L'association s'implique également dans la réussite éducative des jeunes de Saint-Paul, en proposant des ateliers d'initiation aux arts de la marionnette, qui visent à soutenir le développement de l'expression individuelle et de la créativité de chacun.

ENTROUVRIR LE RIDEAU VERS L'INTERNATIONAL

Soutenue par la commune de Saint Paul, la compagnie se lance en 2010 dans l'organisation d'un festival international, dénommé « TAM TAM ». Elle s'appuie pour ce faire sur son expérience de création artistique, une vingtaine de spectacles ayant été produits depuis la création du théâtre, et sur son expérience des scènes nationales et internationales. Le Théâtre des Alberts a en effet eu l'occasion de se produire au Festival d'Avignon, puis sur la grande scène francophone du Théâtre du Tarmac.

Depuis six ans maintenant, ce festival permet aux Réunionnais d'assister à des pièces produites par des compagnies du monde entier.

Ainsi, du 5 au 14 octobre 2015, une douzaine de spectacles ont été produits dans la Ville de Saint-Paul, complétés par des ateliers et des représentations tous publics dans les écoles (plus d'infos : http://www.tamtam.re/2015/).

Photos du festival

DERNIÈRE MARCHE VERS L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le succès du festival TAM TAM et des autres activités de l'association amène l'équipe à se questionner : elle décide en 2014 de solliciter des financements pour investir dans ses propres infrastructures. Cela devait permettre aux artistes de préparer les spectacles en toute autonomie. Pour ces dépenses, le Théâtre obtient un financement, dont le versement est conditionné par la présentation de factures. Il se tourne alors vers le financeur solidaire Reunion Active, afin de solliciter un prêt-relais. Pour avoir accès au prêt, ils sont amenés à faire la demande d'agrément solidaire. En quelques mois, **l'association voit reconnaître et finalement labelliser son mode de gouvernance et son utilité sociale, elle devient « entreprise solidaire ».** Son projet d'investissement financé, l'association permet maintenant à ses artistes de monter ses spectacles en toute sérénité !

Les Alberts sur scène...

Contact :
Le Théâtre des Alberts
32 Chemin Lallemand
97423 Le Guillaume – Saint Paul
Tél.: 02 62 32 41 77 et +262 (0)976 31 41 77
Fax: 02 62 32 49 07
Site internet : http://theatredesalberts.com

L'agrément « Entreprise Solidaire » devient « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS)

L'article 11 de la loi du 31 juillet 2014, ainsi que le décret du 23 juin 2015, ont rénové l'agrément « Entreprise solidaire », et notamment clarifié les critères d'éligibilité des structures de l'ESS.
Avec l'arrêté du 5 août, les structures qui souhaitent briguer cet agrément ont accès aux modalités de constitution du dossier de demande à déposer auprès de la DIECCTE.
Cet agrément est attribué pour une durée de 5 ans en cas de renouvellement, pour deux ans en cas de nouvelle demande. Il permet aux entreprises agréées d'avoir un accès privilégié à des financements privés, plus particulièrement à ceux issus de l'épargne salariale solidaire. Il est à noter que certaines structures, comme les entreprises d'insertion ou les entreprises adaptées, peuvent être agréées de droit.

Pour en savoir plus, ces textes de lois sont disponibles sur ***www.legifrance.gouv.fr***

La Fondation Père Favron : Une volonté forte d'investir sur la formation des Réunionnais!

Acteur majeur de l'Economie Sociale et Solidaire à La Réunion, la Fondation Père Favron est une fondation reconnue d'utilité publique.
Actuellement, la Fondation gère 40 structures et établissements sociaux et médico-sociaux répartis sur l'ensemble de l'Ile. Elle emploie 1475 salariés dont plus de 80% sont en CDI.

Qu'est-ce qu'une fondation d'utilité publique?

« La fondation est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident **l'affectation irrévocable** de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre **d'intérêt général** et à but non lucratif »
Loi du 23 juillet 1987

UNE INSTITUTION FORTEMENT IMPLIQUÉE DANS L'INSERTION ET LA FORMATION DES JEUNES RÉUNIONNAIS.

Depuis sa création jusqu'à ce jour, la Fondation a misé sur le potentiel des jeunes réunionnais .

Entre 2000 et 2005 ce sont près de 80 jeunes qui ont été intégrés, dans les effectifs permanents de la fondation par le biais de contrats aidés. A partir de 2013, la fondation a ensuite recruté 100 jeunes en emplois d'avenir, afin qu'ils puissent découvrir les nombreux métiers du secteur médicosocial et se former à ses métiers pour acquérir l'expérience nécessaire à leur insertion dans ce domaine.

La fondation accueille également des stagiaires. Ainsi, en 2014, ce sont 742 jeunes qui ont pu effectuer leurs stages aux seins des établissements gérés par la fondation. Pour favoriser une amélioration continue de leur prise en charge, un travail qualitatif est mené actuellement au sein les équipes administratives sur les devoirs et obligations du tutorat.

DES STRATÉGIES D'ADAPTATION À LA RÉFORME DU 5 MARS 2014 : POUR QUE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DE BÉNÉFICIER À TOUS LES SALARIÉS.

Plusieurs axes de travail ont été mis en œuvre suite à la réforme de la formation professionnelle qui est venue « impacter fortement la gestion de la formation

Formation réalisée au sein de la Fondation Père Favron

professionnelle » de la Fondation (propos recueillis auprès du service des Ressources Humaines).
Plusieurs mesures ont été mises en place afin de trouver des solutions à la diminution des taux de contributions. Le taux est fixé désormais à 1% contre 1,60% avant la réforme.
La Fondation a fait le choix d'affiner et optimiser les besoins en formations de ses équipes en les regroupant par filières d'activités (personnes âgées, handicap enfants et adultes, sociale). Ainsi regroupés, les demandes de formation sont à la fois plus précises et plus nombreuses, et permettent de mutualiser les coûts.

Par ailleurs, les méthodes de gestion des emplois et des compétences ont été uniformisées afin de permettre aux cadres de la Fondation de renforcer l'encadrement, le suivi de leurs salariés et d'être mieux doter en compétences managériales.

De plus, dans le cadre de la négociation et de la signature de l'accord relatif à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, les cadres ont notamment été formés à la conduite des entretiens individuels, après que leur contenu ait été co-construit avec les instances représentatives du personnel.

Contact
Fondation Père Favron
DIRECTION GÉNÉRALE
Tél. : 02 62 91 80 00
80, boulevard Hubert Delisle BP 380
97456 SAINT-PIERRE CEDEX
http://www.favron.org/

LE COIN DU NET
EN S@VOIR +

LE DLA, comment ça marche?

L'AVISE vous propose une vidéo ludique pour bien comprendre le DLA. Cliquez ici. Pour connaître les modalités de déploiement du DLA à La Réunion, contactez la CRESS.

Le guide 2015 du bénévolat est paru!

Pour tout connaître sur les droits des bénévoles et les dispositifs de soutien, découvrez ce guide réalisé et mis à disposition par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Cliquez ici.

CRESS DE LA RÉUNION

61 BOULVEARD DE LA TRINITE
97 400 SAINT-DENIS

TÉLÉPHONE
02 62 21 50 60

TELECOPIE
02 62 21 50 61

MESSAGERIE
CONTACT@CRES-REUNION.COM

Avec la participation de :

Cette lettre d'information est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen.